



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION de l'ACTION LOCALE  
Bureau des Procédures Environnementales

N° 2013-0625

**Arrêté préfectoral de levée de mise en demeure**  
**Société Gilles HENRY à CHAUDENEY-SUR-MOSELLE**

**LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur*  
*Officier de l'Ordre National de Mérite*

Vu le Livre V du code de l'environnement, et notamment ses articles L 511-1 et L. 514-1 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-123 du 27 septembre 2004 autorisant la Société Gilles HENRY à poursuivre l'exploitation d'une plate-forme de tri, regroupement et déchiquetage de pneumatiques usagés sur le territoire de la commune de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-544 en date du 4 juillet 2012 mettant en demeure la société Gilles HENRY de respecter, dans un délai d'un mois, les dispositions de l'article 11 de l'arrêté préfectoral n° 2002-123 précité ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ( DREAL) en date du 10 juin 2013 constatant que les dispositions relatives à l'alternance et au remplissage des dépôts et alvéoles de pneumatiques sont respectées ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1er -** . Levée de la mise en demeure

La mise en demeure prise par arrêté n° 2012-544 en date du 4 juillet 2012 à l'encontre de la société Gilles HENRY est levée.

**ARTICLE 2** -Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Toul et l'inspecteur des installations classées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié :

au directeur de la société Gilles HENRY

et dont une copie sera adressée :

au maire de CHAUDENEY-SUR-MOSELLE.

Nancy, le 15 JUL. 2013  
Le préfet,

  
Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général,  
~~Jean-François RAFFY~~